

Atelier de validation de l'avant projet de loi sur les biocarburants en République centrafricaine

Date : 23/02/08

Du 12 au 14 Février 2008, se sont tenus dans la salle de conférence de OUBANGUI Hôtel, les travaux de l'Atelier de validation de l'avant-projet de Loi portant réglementation des Biocarburants en République Centrafricaine. La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Jean-Chrysostome MEKONDONGO, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, chargé de l'Energie et de l'Hydraulique, au côté duquel on a noté la présence de Son Excellence Monsieur David BANZOKOU, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat au Développement Rural, chargé de l'Agriculture.

Dans son discours d'ouverture, le membre du Gouvernement a tenu à remercier au nom du Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu lui faire honneur en répondant favorablement à son invitation.

Il a poursuivi en disant que le motif qui les réunissait concerne les Biocarburants qui sont intimement liés à un ensemble de facteurs tels que le réchauffement climatique, l'augmentation du prix du pétrole, la volonté des Etats de renforcer leur indépendance énergétique ou de promouvoir une agro-culture dans le domaine des Biocombustibles.

L'orateur a indiqué que dans le cadre de la stratégie de la lutte contre la pauvreté, la République Centrafricaine consacre une place importante aux Biocarburants à travers son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Il a poursuivi son allocution en abordant la problématique des Biocarburants qui est aujourd'hui au centre des préoccupations du Gouvernement ; car elle conduit la République Centrafricaine à repenser sa matrice énergétique et, par conséquent à légiférer en la matière en vue d'une meilleure intégration de cette nouvelle donne.

Les Biocarburants, a-t-il poursuivi, ne sont pas une solution de substitution aux carburants géologiques, mais plutôt ont vocation à venir en complément de ceux-ci, avec un avantage qui est celui d'allier agriculture familiale et développement durable. Ils constituent à ce titre une incontestable opportunité pour l'amélioration du sort de nos populations rurales, a-t-il affirmé.

L'engagement de la RCA vers l'intégration des biocarburants dans le paysage énergétique doit nécessairement s'accompagner d'une prise en compte de tous les enjeux de manière à éviter toute exposition à des risques majeurs dont le plus redouté est sans doute la création d'une conflictualité entre nourriture et carburant avec la question du choix entre manger ou rouler, a-t-il conclu.

A la suite de ce discours, la séance a été suspendue pour permettre le retrait des officiels.

A la reprise des travaux, Monsieur MBRAÏMOUS MOÏMOU Jean-Léonard, Coordonnateur du Comité ad hoc, a pris la parole pour proposer la liste des personnalités devant constituer le Bureau de l'Atelier.

Ainsi, le Bureau se compose de la manière suivante :

- Président : Maître OPALEGNA Jean Louis, Avocat au Barreau de la République Centrafricaine, Membre du Comité Ad hoc chargé de la Gestion Provisoire du Sous-secteur Pétrolier Aval ;
- Vice-président : Monsieur MALIBANGAR Olivier, Coordonnateur de l'Agence Autonome d'Electrification Rurale en Centrafrique (ACER) ;
- Rapporteur Général : Monsieur PEKOROYE Robert, Ingénieur du Génie Rural, au Ministère du Développement Rural ;
- Rapporteur Général Adjoint : Monsieur DAMEYO Alain Serge, Directeur des Affaires Juridiques au Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique.

En dépit des observations faites en rapport avec le concept genre, ce Bureau a été adopté sans amendement.

Ensuite, le Coordonnateur a proposé trois (3) Sous Commissions devant examiner l'Avant-projet de Loi, lesquelles se

composent de la manière suivante :

- Sous Commission n°1 dite Scientifique

Président : Mr OUIKON Henri

Vice-président : Mr DOUNGOUBE Gustave

Membres : (21)

- Sous Commission n°2 dite Juridique

Président : Mr WILIKPAN Augustin

Vice-président : Mr FEIZOURE Honoré

Membres : (25)

- Sous Commission n°3 dite Fiscalité

Président : M. YARAFI Thierry

Vice-président : Mme. MARADAS NADO Solange

Membres : (20)

Par ailleurs, le Coordonnateur a tenu à préciser que chaque sous-commission élira un rapporteur parmi ses membres. Cette proposition a été adoptée par l'Atelier. Ainsi, il a invité les membres du Bureau de l'Atelier à entrer en fonction.

En prenant la parole, à son tour, Maître Jean Louis OPALEGNA, Président de l'Atelier, a remercié tous les participants pour avoir accepté de placer leur confiance aux membres désignés. Il a ensuite invité le rapporteur général à donner lecture du chronogramme en vue de son amendement ou de son adoption.

A la suite des débats qui ont suivi cette présentation, le chronogramme a été adopté sans amendement.

La parole a été donnée ensuite aux experts retenus pour des exposés introductifs sur les Biocarburants.

Trois exposés d'environ 30 minutes chacun se sont succédés.

Le premier exposé, présenté par Messieurs SEMBALLA SILLA et MANZA-LOTI Jerry, traite des aspects scientifiques des Biocarburants. Les exposants ont démontré qu'il est possible de produire divers types de biocarburants en République Centrafricaine à partir de la biomasse comme ailleurs dans plusieurs pays à travers le monde.

Tandis que le deuxième exposé a trait à l'aspect technique et environnemental et a été présenté par Monsieur YAKENDE Rodrigue Prosper. Cet exposé fait un survol panoramique des plantes énergétiques comestibles et non comestibles, susceptibles d'être utilisées comme matière première dans la production du biocarburant en RCA. Une carte agroclimatique est présentée par zone favorable à la culture de ces diverses espèces.

Enfin, le troisième exposé fait par Monsieur NGAYE-YANKOÏSSET Privat Patrick, a mis en exergue le processus de mise en place du Comité Ad hoc chargé d'élaborer le Projet de l'avant Projet de Loi, ainsi que les aspects juridiques relatifs à l'Avant-projet de Loi sur les Biocarburants.

Dix (10) points essentiels ont guidé les rédacteurs de cet avant-projet de Loi dont il faut tenir compte pour mesurer l'importance accordée à l'engagement de la RCA dans la bioénergie.

Après ces présentations, les participants ont exprimé à tour de rôle leurs préoccupations concernant les thèmes traités, à l'issue desquelles des débats et échanges fructueux et enrichissants ont permis aux uns et aux autres de cerner la quintessence du sujet dont les éléments les plus importants sont entre autres :

- la biodiversité et la recherche ;
- la législation foncière ;
- la structuration du milieu ;
- l'investissement des opérateurs privés extérieurs ;

- la consommation locale du Biocarburant ;
- la rentabilité du Biocarburant par rapport aux hydrocarbures.

Les travaux ont été suspendus à 15h10 mn pour une pause-déjeuner.

A 16h45 mn, la séance a repris avec les travaux en sous commissions jusqu'à 17h45 mn.

DANS LA JOURNEE DU 13 FEVRIER 2008

L'atelier a repris ses séances à 8h 45mn par la poursuite des travaux en sous commissions jusqu'à 13h 45mn, heure à laquelle ils ont été suspendus pour la pause-déjeuner.

La plénière a démarré à 16h 45mn par la présentation du rapport de la sous-commission n° 1 qui a examiné les titres I à IV comportant au total 11 chapitres constitués de 25 articles. Il y a lieu de signaler que des préoccupations ont été exprimées par rapport à certains articles dont la sous-commission a suggéré le renvoi pour un examen en séance plénière. Il s'agit des articles 20, 22 et 25. Par contre les autres articles ont fait l'objet d'amendement.

Toutefois, l'article 20 traitant des attributions du Ministre en Charge de l'Energie a été renvoyé à la plénière.

Après analyse des articles 19 et 20 par la plénière, il ressort que ceux-ci ne relèvent pas du domaine de la Loi, mais plutôt du domaine de la constitution ou des textes réglementaires selon les cas. Par conséquent, leur retrait s'impose. Tandis que les articles 18 et 26 ont été reformulés.

La séance a été suspendue à 21 h 30 mn.

DANS LA JOURNEE DU 14 FEVRIER 2008

L'atelier a repris ses travaux à 8h 30mn par l'examen du rapport de la sous commission n°2 qui a, quant à elle, traité les titres V et VI qui comportent 25 articles dont 13 ont fait l'objet d'amendements.

Les articles 21 et 36 sont reformulés dans le sens de la mission d'un organe de contrôle et de surveillance dévolue aux départements qui en ont la compétence.

L'article 38 devra être recadré et renvoyé au Titre IX « INFRACTIONS ET SANCTIONS »

S'agissant de la sous-commission n°3, celle-ci a eu à examiner les titres VII à X de l'avant-projet de Loi sur les Biocarburants relatifs aux dispositions fiscales, douanières, financières ainsi qu'aux infractions et sanctions. Cette commission a formulé des amendements de fond en s'appuyant sur la Charte d'Investissements, le Code Pétrolier, et la Loi des Finances pour une meilleure lisibilité.

A la suite des débats qui ont suivi chacun des rapports des trois (03) sous-commissions, la plénière a finalement adopté l'ensemble du texte avec amendements.

Les travaux de la plénière ont pris fin à 12h30mn avec l'adoption des motions de remerciements et de recommandations.

Fait à Bangui, le 14 février 2008